

**AUDIENCE SOLENNELLE
DE RENTREE DES COURS ET TRIBUNAUX**

JEUDI 9 JANVIER 2020

THEME :

« Le terrorisme, un défi pour les Etats africains à l'aube du 21^{ème} siècle »

DISCOURS

*de Son Excellence Monsieur Macky SALL,
Président de la République,
Président du Conseil supérieur de la Magistrature*

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mme la Présidente du Haut conseil des
collectivités territoriales,**

**Madame la Présidente du Conseil Économique,
Social et Environnemental,**

**Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, Vice-président du Conseil supérieur de la
Magistrature,**

Mesdames, Messieurs les Ministres d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Députés,

**Monsieur le Premier Président de la Cour
suprême,**

Monsieur le Procureur général près ladite Cour,

**Monsieur le Premier Président de la Cour des
Comptes,**

Monsieur le Procureur général près ladite Cour,

Monsieur le Médiateur de la République,

**Monsieur le Président de la Commission
électorale nationale autonome,**

**Monsieur le Président de la Commission
Nationale de Régulation de l'Audiovisuel,**

**Mesdames, Messieurs les membres du Corps
diplomatique,**

Messieurs les Officiers généraux,

**Mesdames, Messieurs les Recteurs, Doyens et
Professeurs représentant la communauté
universitaire,**

**Madame, Messieurs les anciens Chefs de
juridiction suprême,**

Mesdames, Messieurs les Magistrats,

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,

Mesdames, Messieurs les Avocats,

**Mesdames, Messieurs les Officiers ministériels et
Auxiliaires de justice,
Mesdames, Messieurs,**

L'audience solennelle de rentrée des Cours et tribunaux, m'offre une fois de plus, l'occasion d'échanger, avec la famille judiciaire dans ses différentes composantes, sur des questions d'intérêt majeur pour la Nation.

Avant tout, je voudrais prier avec vous pour le repos de l'âme des illustres disparus de la famille judiciaire.

C'est toujours avec un plaisir renouvelé que je vous retrouve à l'occasion de la cérémonie de rentrée solennelle des Cours et Tribunaux.

Je vous remercie, Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême, monsieur le Procureur

général près la Cour Suprême, monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats, pour vos propos aimables à mon endroit.

Notre cérémonie porte cette année, sur un thème d'une brûlante actualité : **« la lutte contre le terrorisme ; un défi pour les Etats africains à l'aube du 21 siècle »**.

Le 21^e siècle, nous y sommes d'ailleurs depuis 20 ans maintenant.

Ce qui est certainement nouveau pour nous, c'est la fréquence du phénomène terroriste dans notre voisinage immédiat ; sachant que c'est un fléau universel, qui peut frapper en tout temps et en tout lieu.

Aujourd'hui, le terrorisme dont les images nous parvenaient naguère de contrées lointaines, frappe durement notre sous-région.

Des populations innocentes sont endeuillées, blessées, réfugiées et déplacées au quotidien.

Je voudrais renouveler notre solidarité et notre compassion à tous nos frères et sœurs du sahel victimes du terrorisme.

En souhaitant toujours le meilleur, nous devons, en même temps, nous préparer à faire face au pire.

D'abord, de manière proactive, en mettant en place une politique et des mesures de prévention et de traitement du risque terroriste.

M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats et Madame le Juge en charge du Tribunal pour enfants ont abordé avec pertinence plusieurs problématiques liées au fléau du terrorisme pour en souligner la complexité. Je n'y reviendrai pas.

Nous savons que dans ses manifestations, le terrorisme s'est aussi démultiplié en se mondialisant. Il a diversifié ses moyens logistiques et considérablement changé d'échelle.

Aujourd'hui, il est surtout caractérisé par la forme la plus radicale du discours religieux et des idéologies politiques extrémistes xénophobes et racistes.

En outre, et je voudrais y insister, il faut rejeter sans répit ni complexe la fâcheuse tendance à assimiler l'islam au terrorisme.

Cet amalgame n'est pas acceptable au regard des fondements même du dogme islamique, de la pratique et de la jurisprudence islamiques.

Au demeurant, lorsque des communautés et lieux de culte musulmans sont attaqués de la même manière que d'autres, c'est bien parce que le

terrorisme n'a ni religion, ni sentiment d'empathie ou de compassion à l'égard de qui que ce soit.

Le terrorisme ne peut se revendiquer d'aucune religion.

La religion est synonyme de paix, de tolérance et de respect.

Notre pays, dans sa diversité culturelle et culturelle, en est d'ailleurs une parfaite illustration.

Il reste que notre vécu quotidien dans l'harmonie et la convivialité, ne nous immunise pas totalement des risques du fléau, parce que nous ne vivons pas en vase clos.

D'abord, nous sommes partie intégrante d'un monde globalisé par la force des échanges, des moyens de transport de plus en plus massifs et rapides, et des technologies de l'information et la communication à usage ambivalent. Les TICs

servent pour le meilleur et malheureusement pour le pire. En matière de crime organisé comme le terrorisme, il n'est même plus nécessaire de se connaître ou de se rencontrer physiquement pour préparer et exécuter un acte malveillant.

Ensuite, notre pays est membre d'organisations d'intégration, l'UEMOA et la CEDEAO, dont la logique est de favoriser la libre circulation des personnes et des biens ; ce qui signifie moins de contrôle aux frontières.

A contrario, le péril terroriste impose un surcroît de vigilance, de contrôle et d'échange de renseignements entre services compétents.

Il y a donc des contraintes, pour ne pas dire des contradictions à concilier entre l'exigence d'intégration et l'impératif sécuritaire.

Du reste, au sein des espaces communautaires et avec des pays non membres, il existe des mécanismes de coopération pour faire face au péril terroriste.

En outre, l'UEMOA, dont j'assure la coordination du Chantier paix et sécurité, et la CEDEAO, ont aussi dégagé récemment d'importantes ressources en guise de contribution à la lutte contre le terrorisme dans nos deux espaces communautaires.

Je rappelle également que le Sénégal, en partenariat avec la France, a mis en place en novembre 2018, l'Ecole nationale de cybersécurité à vocation régionale.

Le terrorisme, dans ses causes, ses manifestations et ses multiples ramifications nécessite une veille

permanente. Des services de l'Etat y sont dédiés jour et nuit.

Mais au-delà des initiatives étatiques et interétatiques, la lutte contre le terrorisme nous engage tous : pouvoirs publics, citoyens, société civile et organisations professionnelles, en particulier les médias.

Lorsqu'une enquête est ouverte, que les services compétents sont engagés dans une course contre la montre pour prévenir une action, collecter des preuves ou des indices, remonter une filière, arrêter un ou des suspects, la conscience citoyenne, voire tout simplement humaine, voudrait que rien de ces opérations ne soit divulgué au risque de les compromettre.

Révéler le moindre élément d'une enquête sur des faits présumés ou avérés de terrorisme pourrait

relever à la fois d'une faute morale et professionnelle. Si la liberté d'informer doit être respectée, il est tout aussi nécessaire de prendre en compte le besoin vital de sécurité ; parce que sans sécurité c'est l'exercice même de la liberté qui se trouve en danger.

Monsieur le Procureur général près la Cour suprême a abordé la relation entre sécurité et développement économique et social.

J'en vois la pertinence. La sécurité est un des préalables du développement économique et social.

Mais le développement ne peut être une fin en soi. La croissance économique qui induit le développement n'a de sens et de portée réelle que si elle est inclusive, au double plan social et territorial.

Une croissance qui ne réduit pas les inégalités sociales peut générer des frustrations qui conduisent à l'isolement, voire au radicalisme violent.

Je crois profondément à la solidarité et au partage comme valeurs sociales, mais aussi comme politiques publiques correctives des inégalités.

C'est cet esprit qui porte ma vision d'*Un Sénégal pour tous*, traduite par des instruments d'inclusion sociale et d'équité territoriale comme :

- le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) pour doter les zones de vulnérabilités urbaines et rurales en eau, électricité, pistes de désenclavement et équipements pour les femmes rurales ;
- le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) ;

- les Cartes d'égalité des chance en soutien aux personnes vivant avec un handicap ;
- la Couverture Sanitaire Universelle ;
- les Bourses de Sécurité Familiale pour les couches les plus vulnérables ;
- et la Délégation à l'Entreprenariat rapide des femmes et des jeunes.

Tous ces instruments visent à partager les fruits de la croissance et, ipso facto, aider au maintien de l'harmonie nécessaire à l'équilibre du corps social.

Nous savons par exemple que le désespoir né de la pauvreté, du désœuvrement et de la peur de l'échec social contribue souvent à alimenter l'émigration clandestine et certains réseaux terroristes.

Les instruments de justice sociale et d'équité territoriale constituent donc autant de réponses à ces défis.

Mais quoique nécessaires, ces réponses sont à elles seules insuffisantes.

Nous devons aussi prêter davantage attention au *radicalisme par endoctrinement*.

Nous ne pouvons pas accepter que par différents subterfuges, l'on vienne nous prêcher un islam autre que celui authentique de paix, de concorde, de tolérance et de respect que nous pratiquons depuis des siècles.

L'Etat continuera de veiller au respect des lois et règlements en vigueur. En même temps, j'exhorte nos guides religieux à poursuivre leur œuvre salubre d'éducation ; et j'invite nos oulémas à

porter les réponses doctrinales et intellectuelles qu'appelle la situation.

Au plan législatif, il est tout aussi fondamental que nous-nous adaptions sans cesse aux réalités changeantes que nous impose la lutte contre le terrorisme.

Par définition, le terrorisme est pernicieux, et souvent imprévisible.

Mais, comme gouverner c'est d'abord prévoir, il nous faut anticiper.

C'est pourquoi, en plus des mesures de gel, de saisie et de confiscation des avoirs des personnes et associations terroristes ou en relation avec une entreprise terroriste, déjà en vigueur au Sénégal, il nous faut aussi prêter une attention particulière à la gouvernance d'internet, comme espace de propagande et relai de financement.

En outre, pour prévenir ou lutter contre des menaces spécifiques d'une particulière gravité, de nature à porter gravement atteinte à l'ordre public, à la sécurité des personnes et des biens ou aux intérêts fondamentaux de la Nation, je soumettrai prochainement à l'Assemblée nationale un projet de loi portant sur la sécurité intérieure.

Il s'agira de donner à l'autorité publique les moyens légaux de prendre des mesures adaptées et proportionnées au regard des risques encourus et des circonstances, contre notamment : des attentats terroristes ou menaces avérées d'actions terroristes ; le recrutement de personnes en vue de participer à une entreprise terroriste ; la provocation au terrorisme ou l'apologie d'actes terroristes par des écrits, des forums, des

tribunes publiques ou privées ou par tout autre moyen, notamment par l'utilisation d'un réseau de communication électronique ; des actions criminelles ressortissant au crime organisé transnational associées ou non à une entreprise terroriste.

Ces mesures légitimes visant à protéger la sécurité nationale seront bien évidemment en conformité avec nos engagements internationaux.

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême,

Monsieur le Procureur général près la Cour Suprême,

Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats,

Avant de conclure, je tiens à vous renouveler mon engagement à vos côtés pour poursuivre les efforts de modernisation et de fonctionnement de

notre système judiciaire afin qu'il réponde au mieux aux conditions d'une bonne distribution de la justice.

Je vous prie également d'accepter, les vœux les meilleurs de bonne santé, de bien-être et de réussite que je forme pour vous, pour vos familles respectives et pour l'ensemble de la famille judiciaire.

Je déclare à présent ouverte l'année judiciaire 2019-2020.